



# REPRISE OBLIGATOIRE DE LA SCOLARISATION LUNDI 22 JUIN

Le protocole de l'Education Nationale fixant les nouvelles règles de fonctionnement des écoles et établissements scolaires est enfin paru et le maire a donc pu prendre les décisions relatives à cette reprise

*Publié le 18 juin 2020*

Malgré la parution extrêmement tardive du protocole sanitaire de l'Éducation Nationale relatif au fonctionnement des écoles et établissements scolaires (3 jours après la déclaration du Président de la République sur la reprise obligatoire de l'école), le maire de SISTERON, compte tenu de l'allègement de ce protocole et notamment des nouvelles règles de distanciation physique, a pris les décisions suivantes valables à compter de lundi 22 juin :

### - Reprise du fonctionnement normal de la restauration scolaire avec repas chauds

- o Au réfectoire de Tivoli pour les élémentaires de la Baume, Verdun et du Thor ;
- o Au réfectoire des Plantiers pour les maternelles et élémentaires des Plantiers ;
- o Au réfectoire du parc Massot-Devèze pour les maternelles de la Baume, Jean Andrieu, du Thor.

### - Reprise des garderies scolaires :

- o Du matin : de 7 h 30 à 8 h 20 ;
- o Du soir : de 16 h 30 à 18 h 30 ;
- o **Attention !** Il ne nous est pas possible de maintenir la garderie de 11h30 à 12h15 en raison de la désinfection des locaux. Néanmoins pour les parents qui ne peuvent pas récupérer leurs enfants à 11h30, ils auront la possibilité de les inscrire à la restauration scolaire.

**Pour tout renseignement complémentaires contacter le service des Affaires scolaires au 04 92 61 58 31 ou encore la Régie scolaire au 04 92 61 52 84**



**MAIRIE DE SISTERON**  
Place de la République  
04200 SISTERON

**HORAIRE :**  
Lun - Ven : 8h > 12h  
14h > 17h